



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) - ENCADRANT

Travaux à proximité des réseaux - AIPR niveau encadrant

Objectifs

Public Visé

Ce module est destiné à toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens, les chefs d'équipe, chefs de chantier et conducteurs de travaux.

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Connaissance de la technologie des réseaux et connaissance de la réglementation DT-DICT.

Parcours pédagogique

PARTIE 1 : RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

- La procédure DI-DCT
- La connaissance des réseaux

PARTIE 2 : MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

PARTIE 3 : SAVOIR PREPARER SON INTERVENTION :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour les repérages des réseaux
- Les relevés topographiques
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité de réseaux

PARTIE 4 : TRAVAILLER A PROXIMITE DES RESEAUX :

- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Le marquage – piquetage
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs
- Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir agir
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Méthodes et moyens pédagogiques

Version : AIPRE-20260123

• **ASFO Grand Sud**
Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

• **ASFO Grand Sud GP**
Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

• **CEFIRC**
Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

• **ASFO Grand Sud Pays Catalan**
Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



Remise d'une documentation pédagogique au format papier, questions/réponses avec les participants, retour d'expérience, examen par QCM officiel en fin de formation (un PC portable sera mis à disposition individuellement pour chaque participant), évaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation, livret.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation sous forme de QCM officiel réalisée à la fin de la formation, une attestation individuelle de compétence en relation avec la réussite ou l'échec au QCM est remise à chaque participant.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR